



Mairie de Fleury-la-Montagne

Tél : 03 85 84 03 85

mairiedefleury@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL :

Date : Lundi 18 mai 2026

Heure :20h00

Nom du Président : MALLAT Christophe

Membres présents : MALLAT Christophe, DUPIN Véronique, CHATRE Mayeul, RAQUIN Françoise, BRUNEL Alain, CRETINON Martin, GROS Marie-France, LEVEQUE Aurélie, LEVEQUE Nicolas, LOYER Benoît, MONTROBERT Pierre-Yves, POTAIN Philippe, PRAS Clémentine, VALETTE Bénédicte.

Absents excusés : MICHEL Asceline

Quorum :14/15

Secrétaire de séance : CHATRE Mayeul

Ordre du jour :

1. Nomination des délégués du conseil municipal à la commission communale des impôts directs locaux (CCID).
2. Approbation à la prestation Conseil Energie partagée (CEP) du SYDESL
3. Choix des délégués au CNAS
4. Modification du contrat de M. RIVES PENA Guillermo
5. Validation du devis « Borne incendie »
6. Validation du devis « sécurité Eglise »
7. Décision Modificative n° 1.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé.

2026-30 Nomination des délégués du conseil municipal à la commission communale des impôts directs locaux (CCID)
--

M. le maire explique le principe de cette commission au Conseil Municipal.
Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc Comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Titulaires :

CHATRE Mayeul, POTAIN Philippe, RAQUIN Françoise, LEVEQUE Nicolas, BRUNEL Alain, PRAS Clémentine, MATHIEU Georges, VINCENT Daniel, ALEX Dominique, PREVOST Agnès, BELOT Nathalie, GRAS François.

Suppléants :

LOYER Benoît, DUPIN Véronique, MONTROBERT pierre-Yves, VALETTE Bénédicte, GROS Marie-France, FAURE Monique, BARNAY Jacky, BERNARD Jean-Paul, LOCQUET Alexandre, VERMOREL Lucette, HUOT Eugène, PERRIN Elisabeth.

A l'unanimité, le conseil Municipal valide cette proposition.

2026-31 Approbation à la prestation Conseil Energie partagée (CEP) du SYDESL

M. le maire explique au Conseil Municipal

En application des engagements mondiaux adoptés dans l'Accord de Paris, ainsi que de leurs déclinaisons aux échelles européenne et nationale, le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, notamment dans le champ de l'efficacité énergétique et de la performance énergétique.

Dans le but d'aider les collectivités de Saône-et-Loire à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, le SYDESL engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements en matière d'économies d'énergie et de performance énergétique dans le patrimoine bâti public et l'éclairage public. Il vise à traduire les nouvelles obligations réglementaires par la recherche de résultats au travers de rénovations performantes et d'autoconsommation le cas échéant.

A l'unanimité, le conseil Municipal valide le devis du SYDESL d'un montant de 300 € TTC et approuve l'adhésion de la commune au règlement d'intervention du service performance énergétique énergies renouvelables.

2026-32 Choix des délégués au CNAS

Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) : **Association loi 1901, le CNAS propose depuis 1967 une offre unique et complète de prestations d'action sociale.**

Mission : Œuvrer pour le mieux-être des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (chèques vacances, billetterie, courses, aide licence sport...) Il faut nommer un délégué élu et un délégué personnel.

A l'unanimité, le conseil Municipal approuve les nominations suivantes :

- *Délégué élu* : PRAS Clémentine
- *Délégué personnel* : SABATIER Albane

2026-33 Modification du contrat de M. RIVES PENA Guillermo

Actuellement M. RIVES PENA Guillermo a un contrat de 13 heures par semaine (Mercredi 8h00-12h00/ 13h00-17h00 et vendredi matin : 7h15-12h15)

La délibération concernant sa création d'embauche expire le 31 juillet 2026. Suite à l'augmentation de la charge de travail du cantonnier, à l'unanimité, le conseil municipal valide la création d'un emploi non permanent pour une période d'un an. Le contrat de

M. RIVES PENA Guillermo sera augmenté de 3h par semaine comme suit :
Mercredi et Jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-17h00 à compter du 1^{er} août 2026.

2026-34 Validation du devis « Borne incendie »

Suite aux travaux de l'entreprise PETAVIT, une borne à incendie doit être changée. Un devis a été reçu par cette même entreprise qui fait actuellement les travaux sur la commune et qui est en charge du déplacement de la borne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Valide le devis de l'entreprise PETAVIT d'un montant de 3 324.95 euros et autorise le maire à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant.

2026-35 Validation du devis « sécurité Eglise »

Suite au passage de la gendarmerie concernant la sécurité de l'Eglise, des travaux doivent être prévus pour sécuriser les lieux.

Plusieurs devis ont été reçus. Un devis de l'entreprise Chetail a été reçu pour un montant de 2500.50 € TTC et un devis de l'entreprise Belot d'un montant de 996.00 € TTC. Ces travaux permettront de verrouiller la petite porte de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Valide le devis de l'entreprise Belot pour un montant de 996.00 euros. et autorise M. le maire à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant

Nous n'avons pas eu de retour sur la demande de subvention.

2026-36 Décision Modificative n° 1

Suite à l'achat du vidéoprojecteur de l'école, il manque des crédits au c/2183. De plus, suite au vote du conseil municipal sur le changement de la borne incendie route des Rues, une décision modificative doit être faite afin d'apporter des crédits en investissement. Le conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de valider la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
c/023	3750	c/742	350	c/2183	350	c/021	3750
		c/74111	3000	c/2156	3400		
		c/741121	400				
TOTAL	3750		3750		3750		3750

Autorise M. le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

*Questions diverses

- Désignation de deux délégués à la commission de contrôle des listes électorales : CHATRE Mayeul et DUPIN Véronique
- Changement des jeux extérieurs au Bourg : Un devis reçu, en attente d'un autre devis. Changement au niveau sécurité, voir quel type de jeux acheter et voir la catégorie d'âge également.
- Offre Performance concernant l'accès aux documents communs :
2 solutions proposés : - Solution local avec serveur (NAS)
- Solutions cloud avec Kdrive 6 utilisateurs
Manque d'information à ce jour pour prendre une décision
- Arceaux pour vélos : Possibilité de subvention via la communauté de communes. Demande pour commander 4 arceaux sur la commune (bibliothèque, city stade, Bourg).
- Projet de la MAM : rencontre avec le personnel de la CAF. Diagnostic à faire sur le court/moyen et long terme afin de voir la viabilité du projet. Si subvention, la MAM doit rester une MAM pendant 15 ans. Plusieurs RDV sont fixés pour les visites de différentes MAM sur d'autres communes.
- Prochain conseil Municipal : le vendredi 5 juin, date obligatoire pour l'élection des délégués du conseil municipal au sein du collège électoral chargé d'élire les sénateurs.
- Reçu plusieurs devis pour l'achat d'une remorque.
- Finalisation du bulletin : distribution début juillet
- Mise en place en 2027 d'une saison culturelle
- 28 mai 2026 : Réunion sur le don d'organes à 19h30 à la salle familiale
- Stèle Bouchenoire : Mémorial de Tel organise une cérémonie le samedi 25 juillet à 11h00 à Fleury-la-Montagne.
- Salle du Vieux cuvage : réparation du frigo qui ne fermait plus
- Chemins de randonnée qui ne sont pas entretenus, retour à faire.
- Une page Facebook au nom de la commune a été créée.
- Rencontre entre le Conseil Municipal et les associations de la commune le 25 juin 2026 à 20h00.

Fin de la séance 22h45

Christophe MALLAT
Maire :



Mayeul CHATRE
Secrétaire de séance :

